



Expertise Comptable - Conseil & Audit

HOCHE AUDIT

ASSOCIATION CIMADE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017



Cabinet Hoche Audit
7bis, rue de Monceau
75008 Paris
Tél. 01 42 12 80 50
Fax 01 42 12 80 70
contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

SA HOCHÉ AUDIT

Société d'Expertise Comptable

Société de Commissaires aux Comptes

7 bis rue de Monceau – 75008 Paris

ASSOCIATION CIMADE

64, rue Clisson

75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux adhérents,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CIMADE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note II 12 de l'annexe présente les subventions comptabilisées au titre de l'exercice 2017. Nous nous sommes assurés de la réalité des subventions figurant dans ces tableaux, et du caractère raisonnable de l'évolution des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Nous avons vérifié également que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note IV de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

IV- VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil national.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 8 juin 2018


Le Commissaire aux Comptes
SA HOCHER AUDIT
Laurence ZERMATI



ASSOCIATION CIMADE

**Comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2017**



4 avenue Hoche – 75008 PARIS

Société à Responsabilité Limitée inscrite à l'ordre des Experts Comptables, membre de la Compagnie Régionale de Paris des Commissaires aux Comptes, au capital de 100 000 €

RCS B 444 048 441 SIRET 444 048 441 00034 APE 6920Z FR06444048441

Tel : +33 1 48 88 10 00 Fax : + 33 1 48 88 03 13

www.cabinet-mda.com

BILAN ACTIF

ACTIF	Arrêté au31/12/2017 Durée12 mois			31/12/2016 12 Mois
	BRUT	AMORT.PROV.	NET	NET
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche & dévelop.	0	0	0	0
Conc.Brev.droits simil.	149 552	121 182	28 370	56 685
Fonds commercial (1)	11 434	0	11 434	11 434
Autres immo. incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisation corporelles				
Terrains	131 635	0	131 635	158 635
Constructions	3 646 492	2 466 638	1 179 854	1 395 813
Inst.tech.,mat.out.ind.	0	0	0	0
Autres immo.corporelles	470 445	385 809	84 636	75 788
Immo. corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	191 034	0	191 034	178 059
Autres immo.financières	141 297	1 587	139 710	131 084
TOTAL I	4 741 888	2 975 216	1 766 672	2 007 498
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Mat.premières, approvision.	0	0	0	0
Biens en cours production	0	0	0	0
Produits interm. & finis	0	0	0	0
Marchandises	27 607	0	27 607	28 628
Avances & acomptes sur cdes	0	0	0	0
Créance d'exploitation				
Clients & comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	1 467 442	7 869	1 459 573	1 727 168
Cap.souscr.appelé non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières placement				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	130 972	0	130 972	130 972
Disponibilités	5 231 297	0	5 231 297	3 753 892
CHARGES CONST.D'AVANCE	14 667	0	14 667	20 401
TOTAL II	6 871 984	7 869	6 864 115	5 661 061
ECART CONVERS.ACTIF (III)	0	0	0	0
CHARGES A REPARTIR (IV)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I à IV)	11 613 872	2 983 085	8 630 787	7 668 559

(1) dont droit au bail

11 434

11 434

BILAN PASSIF

PASSIF (avant répartition)	Arrêté au ...31/12/2017 Durée12 Mois	31/12/2016 12 Mois
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 375 051	1 375 051
Ecart de réévaluation		
Réserves	986 640	895 991
Report à nouveau	850 209	60 841
EXCEDENT OU DEFICIT	456 524	877 368
SITUATION NETTE	3 668 423	3 209 251
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0
Subventions d'investissement	1 025 827	1 103 046
Provisions réglementées	0	0
	1 025 827	1 103 046
TOTAL I	4 694 251	4 312 296
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	26 212	26 212
Provisions pour charges	827 636	682 384
TOTAL II	853 848	708 596
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	178 237	162 924
Sur autres ressources	395 584	444 588
Dons		
Legs		
TOTAL III	573 821	607 511
DETTES		
Autres emprunts obligatoires	0	0
Emprunts et dettes auprès des etabliss. de crédit	9 830	15 106
Emprunts et dettes financières divers	7 183	5 631
Avances et acptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 853	345 247
Dettes fiscales et sociales	1 560 777	934 310
Dettes sur immo et cptes rattachés	0	0
Autres dettes	8 449	6 902
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	552 775	732 961
TOTAL IV	2 508 867	2 040 156
ECART CONVERS.ACTIF (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I à V)	8 630 787	7 668 559

COMPTE DE RESULTAT

PRESENTATION EN LISTE	Arrêté au ...31/12/2017 Durée12 Mois	31/12/2016 12 Mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue (biens)	200 569	201 369
Production vendue (services)	199 477	149 016
MONTANT DU CA NET	400 046	350 386
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation		
Etat	4 120 655	3 725 843
Locales	662 793	766 408
Européennes	0	0
Privées	634 440	855 227
Reprises s/ prov & amt, transferts de charges	156 884	220 955
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	87 196	39 877
Autres produits		
Dons et cotisations	3 514 106	2 843 596
Produits divers	11 301	5 478
TOTAL I	9 587 422	8 807 771
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock (marchandises)	0	0
Achats de matières premières et autres appro	115 546	118 286
Variation de stock (mat. prem. & autres appro)	1 021	1 287
Autres achats et charges externes	2 938 363	2 551 100
Impôts, taxes et versements assimilés	391 204	453 335
Salaires et traitements	3 475 298	3 384 487
Charges sociales	1 704 349	1 677 448
Dotations aux amts sur immobilisations	159 461	149 242
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant	7 869	6 634
Dotations aux provisions pour risques et charges	175 031	214 927
Engagements à réaliser sur ressources affectées	53 505	85 000
Autres charges		
Action sociale / Envoi de fonds	209 015	204 966
Autres prises en charges	0	0
Charges diverses	30 696	27 155
TOTAL II	9 261 358	8 873 867
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	326 064	<66 096>
OPERATION EN COMMUN		
Bénéfice attribué, perte transférée III	0	0
Perte supportée, bénéfice transféré IV	0	0

COMPTE DE RESULTAT (suite)

PRESENTATION EN LISTE	Arrêté au ...31/12/2017 Durée12 Mois	31/12/2016 12 Mois
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
Autres valeurs mob., créances d'actif immo.	12 671	12 089
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises s/ prov & amt, transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets s/cession val. mob. de placement	0	0
TOTAL V	12 671	12 089
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amts et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	262	348
Différences négatives de changes	0	35
Charges nettes sur cession de val. mob. de placement	0	0
TOTAL VI	262	382
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	12 410	11 707
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	338 474	<54 389>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	200 543	127 502
Sur opérations en capital	77 218	77 794
Legs et donations	10 133	730 807
Reprises s/ provisions et transferts de charges	0	16 584
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	0	0
TOTAL VII	287 894	952 687
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	166 803	15 963
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amts et aux provisions	0	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL VIII	166 803	15 963
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	121 091	936 724
PARTICIPATION DES SALARIES TOTAL XI		
IMPOTS SUR LES BENEFICES TOTAL XII	3 041	4 967
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	9 887 987	9 772 547
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	9 431 464	8 895 179
EXCEDENT OU DEFICIT	456 524	877 368

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 8 630 787 €, et au compte de résultat présenté en liste et dégageant un excédent de 456 524 €. Les comptes annuels sont établis en conformité avec le règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

L'annexe comprend les quatre parties suivantes :

- I - Principes comptables et faits caractéristiques
- II - Informations relatives au bilan et au compte de résultat
- III - Informations complémentaires
- IV - Compte d'emploi annuel des ressources

I PRINCIPES COMPTABLES ET FAITS CARACTERISTIQUES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base définies dans le règlement ANC 2014-03 à savoir :

- l'image fidèle,
- la comparabilité et la continuité d'activité
- la régularité et la sincérité
- la prudence
- la permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

I 1 Immobilisations incorporelles

Elles regroupent les logiciels informatiques, le dépôt de marque et les droits d'occupation. Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire, sur les durées suivantes :

- Logiciels informatiques 3 ans

I 2 Immobilisations corporelles

Les règlements CRC 2002-10 et 2004-06, obligatoires à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2005, sont appliqués. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'entrée (prix d'achat et frais accessoires) hors frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Immeubles Structures 60 ans
- Immeubles Etanchéité/extérieurs 30 ans
- Immeubles IGT / Agencements 5 à 20 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 4 ans

I 3 Stocks

Les stocks sont évalués aux prix d'achats augmentés des frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. La valeur de réalisation est appréciée notamment au regard des perspectives de ventes identifiables au moment de l'arrêté des comptes.

I 4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

I 5 Subventions de fonctionnement et conventions de financement

Conformément au règlement n° 99.01, les subventions de fonctionnement inscrites, au cours de l'exercice 2017, au compte de résultat, et non utilisées en totalité, donnent lieu à comptabilisation d'une charge, sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées », et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés », d'un montant égal à l'engagement d'emploi pris par la Cimade envers le tiers financeur.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

La même méthode comptable est utilisée pour les ressources affectées provenant de la générosité du public.

I 6 Provision pour départ

L'accord d'entreprise prévoit l'attribution d'une indemnité de départ en cas de licenciement, mise à la retraite, démission du salarié. Cette indemnité est fixée à 1/3 de mois par année de présence avec un plafond d'une année de salaire. L'intégralité des sommes exigibles à ce titre est inscrite au passif en provision pour risques et charges.

En 2014, un changement d'estimation du calcul de cette provision a été opéré en incluant le forfait social de 20% sur le montant brut de la provision.

En 2016, le montant brut de la provision a été revalorisée de 25% afin de tenir compte d'un taux de charges de 45%.

I 7 Valorisation du bénévolat

Le bénévolat n'est pas valorisé dans la présentation des comptes.

Au 31 décembre 2017, le nombre de bénévoles actifs est de 2 082 personnes.

II INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

II 1 Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-après :

VALEURS BRUTES	Au 01/01/17	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/17
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, concessions, brevets	190 457	4 800	45 705	149 552
Droit au bail	11 434	-	-	11 434
	201 891	4 800	45 705	160 985
Immobilisations corporelles				
Terrains	158 635	-	27 000	131 635
Constructions et agencements	3 856 096	5 500	215 104	3 646 492
Autres immobilisations corporelles	845 633	36 827	412 015	470 445
Immobilisations en cours	-	-	-	-
	4 860 364	42 327	654 119	4 248 572
Immobilisations financières				
Participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	178 059	12 975		191 034
Autres immobilisations financières	132 671	9 305	680	141 297
	310 730	22 280	680	332 331
TOTAL	5 372 985	69 408	700 505	4 741 888

AMORTISSEMENTS	Au 01/01/17	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/17
Immobilisations incorporelles				
Droits d'occupation	-	-	-	-
Logiciels, concessions, brevets	133 772	33 115	45 705	121 182
	97 217	33 115	45 705	84 627
Immobilisations corporelles				
Constructions et agencements	2 460 283	98 366	92 010	2 466 638
Autres immobilisations corporelles	769 845	27 980	412 016	385 809
	2 961 767	126 346	504 026	2 852 447
TOTAL	3 058 984	159 461	549 732	2 937 074

II 2 Prêts

Il s'agit du prêt au titre de l'effort construction, d'un montant de 191 034 €.

II 3 Autres immobilisations financières

Elles concernent principalement les dépôts de garantie suivants:

- le siège social, 64 rue Clisson 75013 Paris,
- les autres locaux occupés par la Cimade (Toulouse, Béziers...),
- les dépôts de garantie pour divers matériels (machine à affranchir, badges...),
- le fonds de roulement de diverses copropriétés,
- les dépôts pour les locaux liés aux actions ALT.

II 4 Stocks

Ils se composent au 31/12/2017 de diverses publications Cimade, de calendriers 2017, et d'articles « publicitaires ».

II 5 Créances

Elles se décomposent de la façon suivante :

Subventions à recevoir	
- DPM (Ministère intérieur et immigration)	438 755
- Ministère des affaires étrangères	85 898
- Contributions associations	328 252
- Autres financements publics	46 820
- Collectivités locales, régions	84 421
Dons à recevoir/vente de calendriers / publications à recevoir	255 889
Résidents du centre de Massy	43 605
Indemnités journalières à recevoir	290
Autres créances (Débiteurs divers, avances fournisseurs, autres créances)	183 512
Total des autres créances	1 467 442

Les créances sont à échéance à moins d'un an.

II 6 Produits à recevoir

Ils se décomposent de la façon suivante :

Dons à recevoir	250 819
Ventes de calendriers/publications à recevoir	5 070
Collecte EKIR	10 587
Etage	9 300
Autres produits à recevoir	6 103
Total des produits à recevoir	281 879

II 7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

II 8 Charges constatées d'avance

	Charges
Charges d'exploitation	14 667

II 9 Fonds associatif

Le fonds associatif est sans droit de reprise, et n'a connu aucun mouvement sur l'exercice 2017.

II 10 Subventions d'investissement

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

	Au 01/01/17	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/17
Subvention investissement foyer Béziers	151 611			151 611
Subvention investissement Marseille	84 887			84 887
Subvention investissement Massy DDASS	754 091			754 091
Subvention investissement Massy Anah	628 581			628 581
Amortissement des subv. d'investissement	-516 125		77 218	-593 344
	1 103 046	0	77 218	1 025 827

II 11 Fonds dédiés

	Au 01/01/17	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants inscrits au 31/12/2017	Au 31/12/17
Fonds dédiés sur subventions publiques	162 924	13 193	28 505	178 236
Actions nationales conventionnées	131 251	13 193	28 505	146 564
Actions de solidarité internationale	31 672	-	-	31 672
Fonds dédiés sur dons affectés	444 588	74 004	25 000	395 584
Actions nationales	190 025	74 004	25 000	141 022
Actions de solidarité internationale	254 562	-	-	254 562
TOTAUX	607 512	87 197	53 505	573 821
dont exploitation		87 197	53 505	
dont exceptionnelles		0	0	

II 12 Subventions

Les subventions d'exploitation inscrites au compte de résultat 2017 se détaillent, par financeur, comme suit :

	Montant
SUBVENTIONS PUBLIQUES ETAT	4 120 655
Ministère de l'intérieur	1 821 646
Ministère des affaires sociales santé droits femme	11 000
Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	45 000
Ministère des affaires étrangères et AFD	178 178
Ministère de la Justice	188 500
Agence régionale de santé publique	41 850
Ministère de la Culture	30 000
Ministère de la Jeunesse et des sports	7 500
Ministère des Outre-mer	8 000
Ministère de la coopération	19 593
DDCS et Préfecture	1 749 188
Autres subventions	20 200
SUBVENTIONS PUBLIQUES LOCALES	662 793
Collectivités locales	190 238
Conseil généraux et régionaux	362 405
Pref régionales (DRJCS/DRAC/FDVA)	110 150
SUBVENTIONS PRIVEES	634 440
Associations partenaires	575 416
Eglises	39 024
HCR	20 000
TOTAL	5 417 888

Les subventions concernant l'année 2017, et qui n'ont pu être entièrement consommées durant l'exercice, sont traitées par le « mécanisme » des fonds dédiés (décrit au § I-5).

II 13 Etat des provisions

L'état des mouvements des provisions est présenté ci-dessous :

	Au 01/01/17	Augmentations		Diminutions			Au 31/12/17
		Dotations de l'exercice	Reclass.	Reprises utilisées	Reprises sans objet	Reclass.	
Sur titres de participations	-						0
Sur dépôt de garantie	1 587						1 587
Sur stocks de marchandises	-						0
Sur créances	6 634	7 869		6 634			7 869
Sur VMP	0			0			0
Pour risques et charges							
Provisions pour risques	26 212						26 212
Provisions pour départ	682 384	175 031		29 779			827 636
Provision pour restructuration	-						0
Provisions sur projets	-						0
TOTAUX	482 619	182 900	0	36 414	0	0	863 304
dont exploitation		182 900		36 414	0		
dont financières		0		0			
dont exceptionnelles		0		0	0		

II 14 Echéances des dettes

		Dettes	à - d' 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts	(1)	9 830	5 260	4 570	-
Fournisseurs	(2)	369 853	369 853		
Dettes fiscales et sociales	(3)	1 560 777	1 560 777		
Autres dettes	(4)	8 449	8 449		

(1) dont comptes de régularisation :	-
(2) dont comptes de régularisation :	54 685
(3) dont comptes de régularisation :	617 662
(4) dont comptes de régularisation :	-
	<u>672 348</u>

II 15 Produits constatés d'avance

	Produits
Produits d'exploitation	552 775

III INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

III 1 Engagements relatifs aux legs en cours de réalisation

Objet du legs	Valeur estimée (€)	Approbation par le conseil d'administration	Autorisation administrative reçue au 31/12/2016
Nue-propriété d'un appartement à Paris -15è (a)	108 810	x	x
Biens immobiliers	40 000	x	x
Biens immobiliers	40 000	x	x
Biens immobiliers	60 000	x	x
Biens immobiliers	6 000	x	x

(a) Le bien immobilier issu de ce legs (pleine propriété, lorsque nue-propriété et usufruit seront réunis) n'est pas, pour l'instant, destiné à être conservé par l'association. La comptabilisation du legs interviendra lors de sa réalisation effective.

Un legs supplémentaire non mentionné dans le tableau ci-dessus a été approuvé par le conseil d'administration. Les informations disponibles à ce jour ne permettent pas d'estimer raisonnablement la valeur à recevoir.

III 2 Rémunérations, avances et crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

III 3 Montant des honoraires du commissaire aux comptes

En 2017, le montant des honoraires facturés au compte de résultat dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels est de 19 500 €.

III 4 Effectif moyen

En 2017, l'effectif moyen s'élève à 104 personnes.

IV COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

L'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 a prévu l'obligation pour les associations et fondations visées à l'article 3 de la loi du 7 août 1991 d'établir des comptes annuels et d'intégrer dans l'annexe de ces comptes le compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Le CER est présenté conformément au règlement CRC 2008-12 du 7 mai 2008 obligatoire à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2009.

IV 1 Informations propres au CER

Missions sociales

Les emplois des missions sociales correspondent aux charges directes des missions menées par la Cimade, et telles qu'identifiées dans la comptabilité analytique de l'association.

Les missions de sensibilisation regroupent les actions de communication de la Cimade ayant pour objet de présenter à différents publics les thématiques/problématiques du droit des étrangers.

Une mission Animation politique du mouvement a été ajoutée cette année. Un calcul extra-comptable a été opéré correspondant à 20 % des salaires du secrétariat général.

Charges liées à la recherche des autres fonds privés

Cette ligne de dépenses n'est pas spécifiquement identifiée dans la comptabilité analytique de l'association. Un calcul extra-comptable a été opéré correspondant au coût de la recherche de financements et de subventions privées pour 74 229 €.

Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Cette ligne de dépenses n'est pas spécifiquement identifiée dans la comptabilité analytique de l'association. Un calcul extra-comptable a été opéré correspondant à :

- 2 % des coûts des salaires des commissions nationales,
- 20 % des coûts des salaires de l'animation des commissions nationales,
- 10 % des coûts des salaires des délégués nationaux régionaux,
- 15 % des coûts des salaires de la direction financière,
- 10 % des coûts des salaires de l'animation régionale.

Gouvernance

Cette rubrique intègre le coût des instances, de la session Cimade, de l'action du secrétaire général à hauteur de 80%, et du poste chargé de la valorisation des actions.

Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public

Les legs et dons manuels sont employés :

- directement au financement des missions ou services concernés, pour les dons et les legs affectés,
- au financement des missions ou services déficitaires pour les legs et dons non affectés.

L'ensemble des ressources collectées auprès du public n'a pas été utilisée en 2017 à hauteur de 1 816 414 €. Ce solde sera reporté sur l'année 2018.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Le bénévolat est valorisé sur la base de 2 082 personnes s'étant engagée à intervenir chacune ½ journée par semaine. Le taux de valorisation est un SMIC horaire chargé retenu pour 13.66 € / heure.

IV 2 Autres Informations

Etat des legs en cours

L'état des legs en cours de réalisation est indiqué au § III.1.

Détail des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placements inscrites en valeur brute à l'actif du bilan pour 130 972 € correspondent à :

- des FCP faim et développement pour 110 163 €,
- des FCP partage C Crédit Mutuel pour 20 809 €.

Rémunérations

Le montant global des cinq rémunérations brutes les plus élevées en 2017 s'élève à 239 626 €, hors indemnités de départ. Le montant de la rémunération totale s'est élevé en 2016 à 3 412 672 €.

* * * * *

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2017

En euros

EMPLOIS	Emplois 2017 (= compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2017	RESSOURCES	Ressources collectées 2017 (= compte de résultat)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
1. Missions sociales	6 911 156	1 882 115	REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		1 318 713
Marché de la rétention	1 494 876	0	1. Ressources collectées auprès du public		
Centres d'accueil et d'hébergement de Béziers et Massy	1 653 672	15 747	1.1 Dons et legs collectés		
Commissions nationales	542 817	224 293	- Dons manuels non affectés	3 162 049	3 162 049
Postes régionaux	2 242 064	1 168 861	- Dons manuels affectés	251 149	251 149
Solidarité internationale	323 472	92 406	- Legs et autres autres libéralités non affectées	10 133	10 133
Missions de sensibilisation	435 933	303 599	- Legs et autres autres libéralités affectées	0	0
Animation politique du mouvement	18 175	18 175			
Accompagnement des publics	200 147	59 034			
2. Frais de recherche de fonds	591 621	457 291	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité publique	0	0
Frais d'appel à la générosité du public	383 062	383 062			
Frais de recherche des autres fonds privés	74 229	74 229	2. Autres fonds privés	654 640	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	134 329	0		4 763 248	
3. Frais de fonctionnement	1 518 637	611 699	3. Subventions et autres concours publics		
Gouvernance	214 413	203 841	4. Autres produits	908 976	
Gestion humaine et financière	1 090 584	393 602			
Production (publications, etc.)	213 640	14 256			
		2 951 105			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	9 021 414		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT		
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	342 361		II - REPRISES DE PROVISIONS	9 750 195	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	53 505		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	36 414	
			IV - VARIATION DES FONDOS DEDIES COLLECTES AUPRÈS DU PUBLIC	87 196	49 004
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	456 524		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	9 873 804		VI - TOTAL GENERAL	9 873 804	3 472 335
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		23 529			
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 974 634	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 974 634
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		1 816 414
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	5 119 222		Bénévolat	5 119 222	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	5 119 222		Total	5 119 222	

SA HOCHÉ AUDIT

Société d'Expertise Comptable

Société de Commissaires aux Comptes

7 bis rue de Monceau – 75008 Paris

ASSOCIATION CIMADE

64, rue Clisson

75013 PARIS

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2017**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Paris, le 8 juin 2018



Le Commissaire aux Comptes

SA HOCHÉ AUDIT

représentée par Laurence ZERMATI